

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents
de collectivités et établissements publics mayennais

Objet : Démarche Protection Sociale Complémentaire – volet Santé

Pièces-jointes : - Tableau de données (tableur excel, à compléter)
- Un mémo (récapitulatif des démarches)

Vos interlocuteurs : Florence TURPAULT, directrice générale des services,
Lucie CHASTEL, responsable du pôle administration générale et relations partenaires,
psc@cdg53.fr - 02 43 59 09 09

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents,

En 2024, les 5 centres de gestion des Pays de la Loire ont engagé une démarche collective de prévoyance qui a rencontré un vif succès. Cette première à l'échelle nationale a permis de couvrir près de 70 000 agents territoriaux dans un peu plus de 1400 collectivités et établissements publics. Particulièrement en Mayenne, le taux d'adhésion atteint un niveau remarquable de 96%, témoignant de votre forte mobilisation autour de cette démarche.

Depuis, vous avez été nombreux à nous solliciter pour le **volet santé et je vous confirme que nous vous proposerons, avec les autres centres de gestion de la région, un contrat collectif à adhésion facultative à partir du 1^{er} juillet 2027**. Cette date a été programmée compte tenu du calendrier électoral de 2026 et des obligations issues du Code des marchés publics. En rejoignant ce contrat collectif, vous ferez bénéficier les agents de votre collectivité de prestations santé négociées, au sein d'une convention pilotée techniquement et financièrement par le CDG 53 via la coopération régionale des Centres de gestion. Le montant de votre participation s'appuiera sur les textes en vigueur.

Une **page dédiée à la PSC-Santé** a été créée sur notre site internet (<https://www.cdg53.fr/centre-de-gestion-mayenne/espace-ressources-humaines/services/protection-sociale-complementaire/psc-sante>). Elle centralise l'ensemble des **informations**, et notamment une **foire aux questions (FAQ)**, ainsi que les divers **modèles de documents** (mentionnés ci-après).

Afin de **préparer la mise en place du contrat collectif au 1^{er} juillet 2027**, des **démarches** sont à effectuer. **Avant le 31 octobre 2025**, nous avons besoin :

- Que vous nous fassiez part de votre **intention** de rejoindre le contrat collectif à adhésion facultative, **en répondant au formulaire** disponible sur le lien susmentionné. Cette déclaration d'intention, comme pour la prévoyance, **ne vous engage pas définitivement**. En effet, vous serez amenés à la confirmer ultérieurement, sur la base des propositions assurantielles que nous vous transmettrons. Il conviendra également, courant 2026, de solliciter l'avis du CST et de délibérer afin de donner mandat au CDG pour la réalisation d'une mise en concurrence dans le cadre de la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque santé des agents.
- Que vous complétiez le **tableau de données**, annexé au présent courrier et que vous le renvoyiez à l'adresse psc@cdg53.fr

Néanmoins, j'attire votre attention sur le fait que **dès le 1^{er} janvier 2026, vous avez l'obligation de verser une participation de 15 euros minimum par mois aux agents de votre collectivité ou établissement** au titre de la santé et qu'il convient donc que vous prévoyiez d'ores et déjà cette dépense dans vos budgets 2026.

A ce titre, vous trouverez sur la **page dédiée à la PSC-Santé** de notre site internet :

- Un **modèle d'avis**, afin de saisir le **CST**. Pour les collectivités disposant du **CST placé auprès du CDG**, il convient de **renvoyer l'avis complété à psc@cdg53.fr**, en vue des sessions prévues les **12 septembre et 17 octobre 2025**.
- Un **modèle de délibération**, à soumettre à votre assemblée délibérante avant le 31 décembre 2025.

Mes services restent à votre disposition pour vous accompagner dans le cadre de cette démarche.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

Olivier RICHEFOU

